

Appel à candidature pour une exposition

« Secondes vies du matériel sportif »

Date limite de réception des candidatures :
Lundi 7 juillet 2014

Présentation du projet

Le contexte

A l'issue des conférences environnementales annuelles, le premier ministre transmet à chaque ministère une lettre de cadrage spécifique fixant les actions de développement durable à réaliser dans l'année.

Le projet d'exposition d'œuvres réalisées à partir de matériel sportif de réutilisation s'inscrit dans l'action « Préfigurer une action commune sur le thème du recyclage et de la réutilisation des matériels sportifs par des créations artistiques ou techniques innovantes », des lettres de cadrage de transition écologique 2014 du ministère chargé de la culture et du ministère chargé des sports.

S'intégrant pleinement dans le principe de l'économie circulaire, l'exposition projetée a pour principal objectif de réenchanter et revaloriser le déchet sportif en imaginant pour celui-ci une nouvelle utilité ou simplement une valeur artistique et émotionnelle. Le volet social du développement durable est aussi recherché : celui de créer du lien en réunissant des publics de sensibilité différente autour d'un sujet commun et de favoriser le dialogue sur un avenir durable partagé.

Il convient de noter que des réutilisations sont déjà pratiquées : des objets existent, créés à partir de matériel sportif usagé par les acteurs du monde du sport (fédérations, fabricants, pratiquants, distributeurs etc.). Nous pouvons citer en exemple des robes faites à partir de toiles de parapentes et parachutes ou à partir de plumes de volants de badminton, des meubles faits à partir de skis et snowboards ou à partir de parquet de basket-ball, des sacs faits à partir de combinaisons en néoprène, de chambres à air ou de maillots de sports collectifs, des sols sportifs faits à partir de balles de tennis, etc.

L'objectif

L'objectif de l'appel à candidature est de choisir des artistes ou des designers pour les faire réfléchir à une création avec du matériel sportif de réutilisation, de nature à éveiller les consciences sur l'avenir de la planète et la nécessité d'économiser ses ressources. Les œuvres issues de cette consultation seront exposées en 2015 dans un lieu fréquenté par un public amateur de sport (probablement Roland Garros), ainsi que dans un lieu culturel à déterminer. Des supports de communication seront réalisés à cette occasion, notamment sur les sites des ministères des sports et de la culture, offrant une visibilité des artistes et des œuvres produites.

L'organisation de la consultation

- dans un premier temps, l'appel à candidature permettra de sélectionner au maximum 30 artistes à partir du dossier de candidature ;
- dans un deuxième temps, les artistes sélectionnés à l'issue de la première étape seront invités à réaliser une esquisse. 10 esquisses au maximum seront sélectionnées ;
- dans un troisième temps, les artistes dont les esquisses ont été sélectionnées réaliseront les oeuvres destinées aux expositions.

Les dossiers de candidature

Les candidats doivent constituer un dossier de candidature, en français, sous format papier et numérique (clé USB ou support CV/DVD, compatibles PC), comportant :

- les formulaires DC1 et DC2 dûment remplis, à télécharger sur <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat> ;
- une note d'intention sur une page A4 exprimant la motivation du candidat ;
- un dossier artistique : un portfolio de format A4, relié, de 20 pages maximum soit 10 feuillets, qui permettra d'apprécier le travail artistique du candidat. Pour chaque oeuvre, il sera précisé s'il s'agit d'oeuvres réalisées ou de projets, s'il s'agit d'oeuvres personnelles (à privilégier) ou réalisées dans un cadre collectif ;
- un curriculum vitae mentionnant les compétences et les références auquel seraient joints les justificatifs afférents.

La sélection des dossiers de candidatures

30 candidats au maximum seront sélectionnés à partir du dossier de candidature dont les caractéristiques sont précisées ci-dessus.

Les dossiers ne répondant pas aux conditions administratives requises seront éliminés.

Le travail de sélection sera réalisé par une commission artistique comportant des professionnels de l'art contemporain.

Les critères de sélection de la commission porteront sur :

- la qualité du dossier artistique et son adéquation avec les objectifs de la consultation, notamment :
 - la sensibilité du candidat aux questions environnementales,
 - sa capacité à mettre en perspective les enjeux de société et à les faire partager à un public non spécialisé,
 - l'intérêt porté aux techniques de mise en oeuvre utilisant des matériaux écologiques.
- la pertinence des motivations développées dans la note, en lien avec la spécialité choisie (art ou design), ainsi que sur l'engagement du candidat à l'égard du développement durable.

Les dossiers artistiques des candidats non retenus leur seront restitués entre le 1^{er} novembre 2014 et le 15 décembre 2014 à l'adresse suivante :

Ministère de la culture et de la communication
Secrétariat de la mission développement durable
182 rue Saint Honoré

Les modalités de participation

Les candidatures

Les candidatures sont ouvertes aux artistes ou designers, jeunes ou confirmés, quel que soit leur statut juridique, cotisant aux structures professionnelles obligatoires (Agressa, maison des artistes). Les collectifs d'artistes peuvent également déposer un projet mais seule une personne référente désignée par le collectif et répondant aux critères de l'appel pourra présenter une esquisse

L'inscription

Les dossiers seront envoyés avant le **7 juillet 2014**, le cachet de la poste faisant foi, à :

Madame Guislaine Paulmin
Mission développement durable
182 rue Saint-Honoré
75033 PARIS Cedex 01

Un accusé de réception sera envoyé par courriel à réception des dossiers parvenus dans les délais.

Pour toute information complémentaire, vous adresserez un courriel à Alexandrine Dhainaut/alex.dhainaut@gmail.com avec copie à Guislaine Paulmin/guislaine.paulmin@culture.gouv.fr.

Les étapes suivantes

La seconde étape : les esquisses

Les candidats retenus à l'issue de la première étape seront invités à remettre une esquisse. Le dossier de consultation de la seconde étape leur sera remis dès la troisième semaine de juillet. 10 semaines minimum seront laissées pour la réalisation des esquisses, la date limite de remise se situant début octobre.

Le thème et la technique sont libres, la seule condition étant de réaliser une œuvre (art ou design) avec du matériel sportif de réutilisation et de répondre aux objectifs de la consultation.

L'esquisse sera livrée sur un support papier ou sur tout autre support au choix de l'artiste et sur format numérique (clé USB ou support CV/DVD, compatibles PC). Elle comprendra un visuel complété d'un descriptif du projet. Un plan au sol et des images du premier lieu d'exposition seront fournis aux candidats).

Ses caractéristiques devront tenir compte des conditions d'examen du jury qui se réunira autour d'une table pendant une journée pour examiner l'ensemble des esquisses. Celles-ci devront donc être faciles à manipuler et à appréhender.

Par ailleurs, pour garantir l'égalité entre les candidats, elles devront être en rapport avec l'indemnisation financière de 500 €. A titre de référence, si le support choisi est le papier, il ne devra pas excéder une feuille au format A3 et un descriptif d'une page au format A4.

La sélection des esquisses

Le jury, composé de représentants de la maîtrise d'ouvrage, de parties prenantes et de personnalités qualifiées se réunira à la mi-octobre 2014.

Les critères de sélection de ces esquisses seront les suivants :

- créativité, l'originalité et la qualité artistique du projet ;
- capacité de l'oeuvre à sensibiliser le public à une autre forme de consommation ;
- capacité de l'oeuvre à montrer le rôle de l'artiste pour imaginer un futur durable ;
- capacité de l'oeuvre à favoriser l'échange et la complémentarité des pratiques sportives et culturelles.

Une indemnité de 500 € sera allouée à chacun des artistes dont l'esquisse n'aura pas été retenue.

La troisième étape – Réalisation des oeuvres

Les candidats retenus à l'issue de la première étape (10 au maximum) seront invités à réaliser l'oeuvre esquissée lors de la seconde étape et sélectionnée par le jury.

Les œuvres seront à réaliser avec du matériel sportif déjà utilisé que l'artiste pourra choisir parmi ceux que les fédérations sportives auront mis à sa disposition. A titre d'exemples : combinaison en néoprène, planche à voile, planche de surf, coque de bateau, skis, snowboard, balle de tennis, volant de badminton, cadre de vélo, voile de parapente et de parachute, chambre à air, pneu, etc. Les possibilités sont larges, elles tiendront compte des particularités sportives de la région de résidence de l'artiste.

Les œuvres seront à livrer au 1^{er} trimestre 2015 et devront être facilement transportables. A titre de référence, s'il s'agit d'une sculpture, elle ne devra pas excéder un volume de 2 m³ et un poids de 80 kgs.

Le marché

Le contrat passé à l'issue de cette procédure adaptée, sera un marché à bons de commande multi attributaire. Chaque artiste sélectionné bénéficiera d'une rémunération forfaitaire de 4 500 €. Pour la première exposition, qui aura lieu à Paris, l'artiste devra concevoir, réaliser, livrer et installer son œuvre, assurer le transport de l'oeuvre jusqu'au lieu de l'exposition ainsi que démonter et récupérer son œuvre. Les frais de transport hors d'Ile-de-France seront remboursés sur présentation de justificatifs, sachant que l'administration ne pourra les prendre en charge au-delà de 300 €.

L'artiste restera propriétaire de son œuvre mais il devra céder les droits d'exploitation au maître d'ouvrage pendant les 3 ans suivant la consultation (communication visuelle autour de l'oeuvre et de l'exposition dans la presse, les sites des Ministères, les sites partenaires, etc.).

Le maître d'ouvrage s'engage à faire connaître les résultats de la consultation à travers notamment sa diffusion sur les sites du ministère chargé de la culture et du ministère chargé des sports.